



Conseil de sécurité

**Distr.
GENERALE**

**S/22358
18 mars 1991**

ORIGINAL : FRANCAIS

**LETTRE DATES DU 15 MARS 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

En application du paragraphe 4 de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport récapitulatif sur l'ensemble des opérations militaires que les forces armées françaises ont effectuées en vue de la libération du Koweït, dans le cadre des plans établis en commun avec les membres de la coalition des pays qui coopèrent avec le Koweït.

En ce qui concerne les forces terrestres, une division stationnée en Arabie saoudite de la fin du mois de septembre 1990 au 23 février 1991, a participé, du 24 au 28 février, à l'offensive terrestre, effectuant une percée et un enveloppement d'une portée de 150 kilomètres. Elle a eu à déplorer deux tués et 25 blessés dus à l'explosion de mines.

Depuis le 28 février, elle continue à assurer la sécurité de l'ensemble des forces coalisées face au nord-ouest.

Enfin, depuis le 28 février également, un détachement français est implanté à Koweït City dans l'enceinte de l'ambassade de France dont il a permis la réouverture le jour même. Ce détachement a répondu, depuis, à de nombreuses demandes d'aide émanant des forces koweïtiennes et alliées pour des actions de déminage, notamment sur la plage de Koweït City.

S'agissant de l'armée de l'air, celle-ci a mis en oeuvre 48 avions de combat et 22 appareils de soutien.

Jusqu'au 17 janvier, nos appareils ont participé aux missions de défense aérienne des pays de la région.

Du 17 janvier au 23 février, toutes nos forces aériennes ont été engagées dans les opérations visant à détruire au sol des dépôts et installations logistiques adverses et à affaiblir au maximum les moyens de combat, l'effort portant également sur le renseignement.

Durant ces deux dernières phases, notre armée de l'air a effectué plus de 2 700 sorties, dont 826 attaques au sol (bombardement), 63 missions de reconnaissance (renseignement), 379 de défense aérienne et 1 460 de soutien (ravitaillement en vol, transport logistique, liaisons).

Pour ce qui a trait aux forces navales, un régiment d'hélicoptères de combat, embarqué sur un porte-avions, a été mis en place dans la zone vers le 20 août 1990.

Douze bâtiments participent, par ailleurs, dans un cadre national ou au sein des groupes navals de l'UEO, au contrôle de l'embargo dans les détroits de Tiran, de Bab-El-Mandeb et d'Ormuz : 7 612 bâtiments ont été reconnus, 158 ont été visités et 4 ont été déroutés.

Nos bâtiments ont également été engagés, dans le cadre des groupes navals de l'UEO, dans des opérations d'escorte, de déminage et de contrôle des détroits.

Les opérations militaires françaises ont cessé une heure avant l'annonce de la suspension des hostilités, le 28 février à 6 heures, heure de Paris.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir publier cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Pierre-Louis BLANC
